Master Traduction

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Traduction. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02028972

HAL Id: hceres-02028972

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028972

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Traduction

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues, sciences humaines

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation :

La mention *Traduction* du master se décline en deux spécialités indépendantes : *Traduction professionnelle-LEA (langues étrangères appliquées)* et *Traduction littéraire et transferts culturels*.

Les deux spécialités sont conçues de manière complémentaire avec une double approche professionnelle et recherche.

Elles visent à l'acquisition de savoirs faire en traduction et d'une expertise dans les questions de transferts culturels pour la spécialité *Traduction littéraire et transferts culturels*. Celle-ci offre ainsi un parcours professionnel ou recherche en deuxième année de master (M2).

La spécialité *Traduction professionnelle-LEA* est une formation en adéquation avec les besoins du marché et des métiers de la traduction dans le domaine technique (industries et techniques).

Analyse

Objectifs
La mention *Traduction* de master appartient à la composante « Langues étrangères appliquées » (LEA) et est dotée de deux spécialités : *Traduction professionnelle-LEA* créée en 2003 et *Traduction littéraire et transferts culturels* (abrégé par la suite en *Traduction littéraire*) créée en 2004. Les deux spécialités visent la formation de traducteurs professionnels dans des domaines variés : la traduction littéraire, la traduction technique comprenant la traduction d'édition, la traduction juridique, la révision, la rédaction technique, la traduction des sites web et des applications mobiles et leur localisation. Les relations avec des organisations professionnelles comme la Société française des traducteurs (SFT), en région PACA (Provence-Alpes-Côte d'azur), et le Collège international des traducteurs littéraires (CITL) contribuent à donner de l'envergure aux deux spécialités grâce aux conférences, entretiens et stages effectués dans les entreprises ainsi qu'aux ateliers de traduction littéraires offerts aux étudiants de la seconde spécialité. Les compétences visées en *Traduction professionnelle-LEA* sont la gestion de projets, la recherche documentaire et terminologique préalable à la traduction, l'utilisation d'outils informatiques comme la traduction assistée par ordinateur (TAO), la traduction et le contrôle qualité (révision, relecture et finalisation). Les métiers visés sont en lien étroit avec ces compétences : chef de projet multilingue, traducteur localisateur de jeux vidéo, de sites web et d'applications mobiles, traducteur d'édition, coordinateur linguistique. Les étudiants s'insèrent facilement dans le marché du travail à l'issue des deux années de master. La spécialité *Traduction littéraire* forme des traducteurs littéraires en langue A français ou à partir du français vers une langue A étrangère ayant une maîtrise des relations entre les traditions littéraires, et une base solide en théorie et pratique de la traduction. Cette spécialité propose en M2 un parcours professionnel ou recherche. Les métiers visés sont : traducteur littéraire, animateur culturel, bibliothécaire-documentaliste, enseignant chercheur.

Organisation

Il n'existe pas de tronc commun entre les deux spécialités qu'offre la mention mais une organisation indépendante selon des contenus propres.
La première année de master (M1) de la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* prépare aux fondamentaux de la traduction : cours magistraux dans les domaines de spécialité (économie, introduction aux industries et techniques, droit) pour un total de 6 ECTS (european credit transfer system) ainsi qu'à la recherche documentaire et terminologique préalable à la traduction (6 ECTS). Les cours de traduction sont divisés en traduction à vue de la seconde langue de travail dite langue B vers la langue maternelle dite langue A, traduction professionnelle générale de B en A, et compétences en langue B qui comptent pour 6 ECTS. Il existe aussi un bloc de français et de traduction éditoriale comptant pour 6 ECTS. L'enseignement concernant les différentes langues passives dites langues C comprend la traduction écrite et orale de C en A, les compétences en langue C et les structures économiques, sociales et culturelles comptant pour 6 ECTS.
Au semestre 2, le bloc d'initiation à l'interprétation consécutive et la traduction générale de C en A compte pour 12 ECTS. Le bloc « Compétences en langue C » du second semestre M2 comprend 3 enseignements : traduction professionnelle générale de C en A, traduction professionnelle spécialisée de C en A, révision/relecture de C en A, comptant pour 6 ECTS.
A l'issue du M1, l'étudiant rédige un mémoire de traduction éditoriale à partir de la langue C (6 ECTS).
Le M2 est davantage spécialisé : la traduction s'applique aux domaines techniques comme en M1 (technico-marketing, informatique et multimédias). Des ateliers de préprofessionnalisation sont organisés (prestation de services en traduction, jeux de rôles), et les étudiants sont redevables d'un stage de six mois à l'étranger commençant début avril jusqu'en septembre. Le mémoire de traduction de fin d'études et le stage sont évalués à 18 ECTS, tandis que le bloc de traduction professionnelle spécialisée comprenant la traduction juridique, la localisation informatique et multimédias, la traduction « industrie et techniques » de B en A compte pour 12 ECTS. Les activités de préprofessionnalisation comprenant quatre enseignements comptent pour 9 ECTS.
Il est à remarquer aussi que la langue B obligatoire pour les étudiants est l'anglais tandis que la langue A est le français.

La spécialité *Traduction littéraire* comprend un tronc commun et des cours optionnels. Le tronc commun de la spécialité valant 18 ECTS sur les 30 de chaque semestre intègre les matières disciplinaires telles que l'initiation aux questions littéraires et interculturelles en rapport avec la traduction littéraire, la pratique de la traduction littéraire et éditoriale, l'initiation aux questions relatives à l'interculturalité et aux transpositions intersémiotiques. Les 12 ECTS optionnels sont relatifs aux cours des langues de spécialité des étudiants.
Le parcours professionnel au sein de cette spécialité offre deux séminaires sur les outils informatiques et le métier du traducteur.
Le mémoire de recherche et/ou de traduction prévu dans le parcours est évalué à 24 ECTS. Il comporte le commentaire de la stratégie traductive d'un texte traduit par l'étudiant. Le français peut être la langue de départ ou d'arrivée du mémoire en fonction du parcours ultérieur de l'étudiant. Ce dernier peut aussi suivre des séminaires de son choix adaptés à son sujet de mémoire ou à sa spécialisation.
Le mémoire de *Traduction littéraire* en M2 est évalué à 18 ECTS.
Deux types de stage sont répertoriés au semestre 4 : stage et/ou activités de formation à la recherche comptant pour 6 ECTS et stage de traduction ou de médiation culturelle comptant pour 12 ECTS.
Le dossier fait état d'un problème d'encadrement de mémoire dans la spécialité *Traduction professionnelle-LEA*, alors que dans la spécialité *Traduction littéraire* ce problème concerne seulement le japonais. Les professionnels intervenant dans le cursus ne pouvant se charger de plus de deux mémoires, ce sont surtout les titulaires qui les dirigent.
Les langues C et B à partir desquelles sont écrits les mémoires en M1 et M2 sont probablement en rapport avec ce problème. La langue C étant généralement une langue à partir de laquelle on traduit et dont on doit avoir une maîtrise de compréhension et non de rédaction. L'équipe cependant veut maintenir le large choix de langues offertes pour attirer les étudiants étrangers mais elle doit veiller cependant à s'assurer qu'elle aura les ressources compétentes pour encadrer les mémoires. De même, le dossier fait état de la mutualisation de certains cours de traduction avec l'agrégation. Ceci pourrait nuire à la méthodologie de la traduction pratiquée au sein du parcours professionnel.

Positionnement dans l'environnement

L'implantation du master est triple, au niveau local, régional et international.
Le stage obligatoire effectué à l'étranger dans les pays de la langue B ou C offre une grande visibilité au master : pays d'Amérique Latine, Japon, Nouvelle Zélande, Suisse, et Europe.
Sur le plan international, la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* a fait partie du réseau European master's in translation (EMT) en 2011-2014 et du réseau Optimale (2010-2013) de la Commission européenne. On constate cependant qu'elle n'a pas reconduit sa candidature à l'EMT, même si elle continue d'entretenir des liens avec la direction générale de la traduction de la Commission européenne.
Au plan national, elle est membre de l'Association française des formations universitaires aux métiers de la traduction (AFFUMT) et elle est le seul diplôme en son genre dans la région PACA à offrir une formation trilingue et non seulement dans la paire de langues anglais-français.
Elle a aussi signé une convention de partenariat avec la SFT dont le délégué en région PACA anime une conférence annuelle sur le métier de traduction.

Au niveau des partenaires professionnels, elle entretient des liens avec la Société airbus helicopters à Marignane et ITER (International thermonuclear experimental reactor) à Cadarache mais ces liens pourraient être diversifiés, et ouverts à d'autres partenaires susceptibles d'animer des conférences devant les étudiants. L'équipe pédagogique songe à mettre en place des visioconférences pour pallier ce problème.
La spécialité *Traduction littéraire* n'est pas en reste. Elle est partie prenante d'une convention signée par AMU et le CITL qui permet aux étudiants d'assister aux Assises de traduction d'Arles en novembre. Le directeur du CITL anime le séminaire portant sur le métier du traducteur une fois par an.
Sur le plan national et international, trois conventions ont été signées avec des formations similaires : le Centre de traduction littéraire de l'Université de Lausanne, l'Université de Pise avec laquelle il existe un accord de double diplôme et l'INALCO (Institut national des langues et civilisations orientales).
L'organisation d'une journée doctorale sur la traduction ou d'un colloque en 2014 sur « Traduction et littératures migrantes » avec l'Université de Pise a contribué à renforcer la visibilité de la spécialité sur un plan international.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique de la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* compte 53 % d'enseignants titulaires et 43 % de professionnels en M1, tandis qu'en M2, les professionnels représentent 79 %. Elle est sous la houlette d'un professeur des universités secondé par un PAST (professeur associé), chargé du recrutement des professionnels et des liens avec le monde du travail.
Une seule réunion fixée au début de l'année entre les titulaires et les professionnels permet d'exposer les objectifs de la formation. La spécialité *Traduction littéraire* implique les professionnels uniquement pour le parcours professionnel qu'elle propose avec deux séminaires sur le métier du traducteur et les outils de la traduction. Le reste de l'équipe est davantage axée sur la recherche. L'équipe pédagogique de cette spécialité est formée de comparatistes appartenant au pôle « Lettres et arts » sous la direction d'un professeur des universités (5 enseignants chercheurs et un PRAG (professeur agrégé). Deux autres enseignants animent les enseignements dédiés (lettres et russe), tandis que les cours optionnels sont animés par des enseignants chercheurs relevant de leurs langues de spécialité (environ 29).
L'équipe a recruté un PRAG spécialiste de littérature comparée et français avec des compétences en TAO.
Malgré le taux de professionnels plus qu'honorable pour la spécialité *Traduction professionnelle-LEA*, il semble que l'équipe a de plus en plus de mal à les maintenir, étant donné le taux de rémunération proposé et la charge de travail requise. Le master devrait recandidater au réseau EMT pour attirer les professionnels car cette labellisation est le gage de l'excellence de la formation.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Il existe un numerus clausus dans la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* établi à 20 étudiants correspondant aux 20 postes d'ordinateurs disponibles en TAO.
L'effectif d'étudiants est en baisse depuis 2014 depuis que certaines langues comme le chinois, le russe, le portugais, ne peuvent plus y figurer, en raison du manque de compétences en matière de traduction technique parmi les enseignants chercheurs.
D'après le tableau des effectifs fourni dans le dossier, le chiffre global pour toutes les langues de la spécialité est de 8 étudiants en M1 en 2015-2016 et de 14 en M2. Il s'établissait à 18 en 2013-2014 pour tomber à 9 en 2014-2015.
En revanche, les effectifs dans la spécialité littéraire se maintiennent autour de 24 étudiants en M1 durant les trois dernières années, et 20 étudiants en M2 en 2015-2016.
Le taux d'insertion professionnelle pour 2012-2013 et 2013-2014 est de 100 % à 11 mois pour la spécialité *Traduction professionnelle-LEA*. Cependant, les enquêtes menées par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) qui remontent au 1er décembre 2015, ne distinguent pas entre les deux spécialités. D'après une enquête menée par l'équipe enseignante en mars 2016, 11 étudiants de la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* sur 14 ont trouvé un débouché professionnel en 2014-2015.
Les demandes d'admission parallèles dans la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* sont courantes en M2.
Il est établi qu'aucun étudiant de la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* ne poursuit en doctorat. Pour la spécialité *Traduction littéraire*, les étudiants poursuivant en thèse peuvent s'inscrire dans le doctorat « Pratique et théorie de la création artistique ». Cependant, trois ont choisi de poursuivre en 2015-2016 en littérature générale et comparée. Le dossier ne fait pas état du nombre d'étudiants inscrits en pratique et théorie de la création littéraire.
Il n'existe pas cependant d'étude permettant de mieux apprécier l'insertion professionnelle des candidats, ni de réseau d'anciens diplômés à l'instar de la spécialité professionnelle LEA.

Place de la recherche

Les enseignants-chercheurs de la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* sont rattachés au Centre interdisciplinaire d'études littéraires d'Aix-Marseille (CIELAM, équipe d'accueil (EA) 4235) ainsi qu'à d'autres laboratoires selon les spécialités linguistiques :
- monde anglophone : LERMA (Laboratoire d'étude et de recherches sur le monde anglophone) EA 853 ;
- monde arabe et musulman : unité mixte de recherche (UMR) 7310, IREMAM (Institut d'études et de recherches sur le monde arabe et musulman) ;
- cultures et humanités anciennes et nouvelles germaniques et slaves : EA 4236 ECHANGES (Equipe sur les cultures et humanités anciennes et nouvelles germaniques et slaves), EA 854 CAER (Centre aixois d'études romanes), UMR 7306 IRASIA (Institut de recherches asiatique), UMR 7309 LPL (Laboratoire parole et langage).

Ces enseignants-chercheurs dirigent le mémoire de traduction éditoriale en M1 (6 ECTS).
La spécialité *Traduction littéraire* est davantage axée sur la recherche et elle est rattachée en priorité au CIELAM et à l'axe « Transpositions », ainsi qu'à toutes les unités de recherche citées ci-dessus pour ce qui concerne la traduction.
Les étudiants, quelles que soient leurs langues de travail, sont parties prenantes de cet axe et s'impliquent dans l'organisation scientifique des colloques et des journées d'étude.
Les projets de recherche sont en cohérence avec le contenu de la formation. L'équipe souhaite à l'avenir développer les master classes pour renouveler les projets de traduction et de recherche, sur une base biannuelle.
Elle souhaite aussi établir des passerelles entre les deux spécialités pour encourager les étudiants ayant fait le choix d'un parcours professionnel à poursuivre en recherche et sélectionner les meilleurs pour prendre part aux formations organisées par la Fabrique des traducteurs du Centre international des traducteurs littéraires de la ville d'Arles.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation est le noyau dur de la spécialité *Traduction professionnelle-LEA*. Elle est en lien avec le bassin d'emplois de la région PACA puisqu'elle privilégie les domaines technico-informatiques (Société airbus helicopters à Marignane et sociétés informatiques). La présence de professionnels dans cette spécialité contribue à la professionnalisation de la formation.
Les cours professionnalisent les étudiants à l'entrée du M2, surtout après l'acquisition des fondamentaux de la traduction et de la recherche documentaire en M1. Ainsi, aux côtés des cours de traduction spécialisée (180 heures), il existe des séminaires professionnalisants (30 heures) comprenant des cours en informatique et en aéronautique, des cours de post-édition professionnelle, la création de sites web et applications mobiles professionnelles. Par ailleurs, les activités préprofessionnelles en M2 leur « mettent le pied à l'étrier » : gestion de projets de traduction, création de junior entreprise de traduction, séminaires « S'installer à son compte ». L'objectif est que l'étudiant puisse s'installer rapidement à son compte une fois diplômé.
Enfin, les stages à l'étranger d'une durée de trois à six mois ainsi que les rencontres avec les professionnels renforcent l'aspect professionnalisant.
La spécialité *Traduction professionnelle-LEA* a été certifiée ISO 9OO1-2008 depuis trois ans par le Bureau des formations professionnelles (BFP) auquel elle appartient.
Un supplément au diplôme a été fourni.

Le parcours « professionnel » de la spécialité *Traduction littéraire* initie aussi l'étudiant au métier de traducteur et le sensibilise à son environnement technologique.
Le supplément au diplôme fourni indique bien les compétences acquises par l'étudiant au travers de la méthodologie de la traduction, des connaissances interculturelles et intersémiotiques, de la discrimination entre forme et sens, des relations entre courants littéraires mondiaux.
L'équipe veut stimuler les échanges avec les traducteurs professionnels via la visioconférence en raison des obstacles administratifs et financiers qui dissuadent beaucoup d'intervenants.
Le souhait de multiplier les master classes et ateliers littéraires est une bonne chose pour professionnaliser davantage la spécialité.

Place des projets et des stages

En fin de M2, un stage obligatoire est prévu dans la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* d'une durée de trois à six mois effectué à l'étranger. Le stage et le mémoire de fin d'études comptent pour 18 ECTS.
Des offres de stage sont disponibles sur la plateforme AMETICE ainsi qu'un cahier de charges très précis indiquant les tâches autorisées dans le cadre du stage, outre la traduction intervenant pour 50 % : post-édition, terminologie, ingénierie linguistique.
Une convention de stage est délivrée et l'étudiant doit envoyer trois courriers informatifs sur le déroulé du stage à son tuteur. Le BFP demande à l'étudiant un rapport intermédiaire qui sera déposé sur la plateforme AMETICE. L'entreprise d'accueil délivre aussi un rapport sur le stagiaire et le déroulement de son stage. L'étudiant rédige un rapport de stage et le tuteur au sein de la spécialité rédige à son tour un rapport complet. On constate que plus de 70 % des étudiants ayant effectué leur stage à l'étranger sont intégrés dans la structure d'accueil en tant que salariés ou traducteurs indépendants.

Dans la spécialité *Traduction littéraire*, le stage de traduction ou de médiation culturelle est obligatoire pour le parcours professionnel, en fin de M2. Il est d'une durée de deux mois et peut s'effectuer à l'étranger. Le rapport de stage est évalué à 12 ECTS et est visé par le tuteur au sein de la spécialité.
En revanche, le stage dans les deux spécialités ne donne pas lieu à une soutenance. L'équipe envisage de la mettre en place pour la prochaine accréditation.
Il existe par ailleurs des projets transversaux sous forme d'ateliers et de séminaires offerts par le BFP auquel est rattachée la spécialité professionnelle LEA.
Le problème qui semble se poser de manière générale est l'insuffisance des bourses pour les stagiaires des deux spécialités et la difficulté rencontrée pour subvenir au financement du séjour à l'étranger ou du logement en région parisienne pour les stagiaires de la spécialité *Traduction littéraire*.
De plus, il n'existe pas de bureau d'aide à l'insertion professionnelle pour le parcours professionnel de la spécialité *Traduction littéraire*. Le BFP ne constitue pas un service pour tous les étudiants d'AMU.

Place de l'international

L'international est au cœur même de la formation du traducteur : pour la spécialité *Traduction professionnelle–LEA*, sont prévus les échanges Erasmus avec l'Université de Grenade et des échanges de programmes avec l'Université de Laval pour la traduction et la traductologie.
Les stages obligatoires à l'étranger assurent également la visibilité internationale du master. Les liens avec la plus grande agence de traduction dans le monde, LIONBRIDGE, est aussi un gage de qualité.
Il est regrettable cependant que la spécialité n'ait pas candidaté à nouveau au label EMT de la Commission européenne après y avoir été admise de 2011-2014. Sa participation par ailleurs au réseau Optimising professional translator training in a multilingual Europe (Optimale) de 2010-2013 prouve bien la pertinence de son projet de formation.
Dans la spécialité *Traduction littéraire*, les étudiants ont le choix de la langue maternelle et peuvent avoir une ou deux langues étrangères comme langues de travail.
Les enseignements se font dans les langues de spécialité des étudiants.
La formation favorise la mobilité entrante et sortante. Cependant, le dossier ne fait pas état du nombre d'étudiants ayant bénéficié de ce dispositif, pas plus qu'il ne mentionne s'ils passent un semestre ou davantage à l'étranger en dehors de la période de stage.
Depuis 2015, grâce aux nombreux échanges internationaux, la formation a établi un partenariat avec l'Université de Pise donnant lieu à un double diplôme.
L'analyse des flux d'étudiants internationaux de la spécialité *Traduction littéraire* permettrait de « développer une politique de recrutement plus offensive » d'après l'équipe enseignante.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Pour les deux spécialités, le recrutement se fait sur dossier en première année de master.
Il existe de plus un numerus clausus pour la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* (20 étudiants). Les admissions en M2 dans cette spécialité se font sur dossier et des tests de traduction sont organisés à partir des langues B et C vers A suivis d'entretiens.
L'admission en M2 dans la spécialité *Traduction littéraire* se fait sur dossier : production du mémoire de traduction littéraire de M1 et entretien.
Il n'y a pas de passerelle entre les deux spécialités mais l'équipe aimerait attirer les étudiants de la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* vers la recherche en mettant en place des cours de méthodologie à la recherche, de rédaction d'articles scientifiques.
A l'issue du M1 ou du M2, les étudiants de la spécialité *Traduction littéraire* peuvent se réorienter vers d'autres masters *LLCE (Langues, littératures et civilisations étrangères*) ou *Lettres* et conservent une partie des crédits acquis.
Parmi les dispositifs d'aide à la réussite, le Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) d'AMU, propose des ateliers de six heures pour l'aide à la rédaction de curriculum vitae et à la simulation d'entretiens.
Un coaching individuel personnalisé, pouvant revêtir plusieurs formes (visioconférence, entretiens téléphoniques, échanges de courriels) et assuré par la PAST référente professionnelle responsable des stages, est prévu en M2 de la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* pour aider l'étudiant à définir et orienter son projet d'insertion professionnelle et le conseiller en matière de stage.
Cependant, ces heures de coaching ne sont ni prévues dans la maquette ni rémunérées par conséquent.
Dans la spécialité *Traduction littéraire*, les étudiants sont suivis régulièrement par deux enseignants chercheurs : un comparatiste et un spécialiste de leur langue de travail.
Il n'existe pas de cours de mise à niveau pour certains étudiants entrant dans la formation ni de suivi en aval pour ceux qui sortent de la formation. Le dossier fait état par ailleurs de l'accueil d'étudiants en situation d'handicap.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'assiduité est obligatoire dans les deux spécialités.
La spécialité *Traduction professionnelle-LEA* accueille des étudiants en formation continue, soit en reconversion professionnelle sur la base d'un droit individuel à la formation (DIF) ou d'un programme de pôle emploi ainsi qu'en validation des acquis de l'expérience (VAE), partielle ou totale. Les chiffres pour ces trois types d'étudiants ne sont pas considérables : un à trois par an.
La spécialité *Traduction littéraire* accueille aussi des étudiants en reconversion professionnelle ou en congé formation ou relevant du programme de pôle emploi. Ils sont entre deux à trois personnes.
Le numérique occupe une place de choix dans l'enseignement dans les deux spécialités qui utilisent des logiciels de TAO.
La spécialité *Traduction littéraire* a même recruté un PRAG ayant des connaissances en TAO.
Deux cours dédiés sont prévus : « Environnement technologique du traducteur » (30 heures), réparti sur l'année pour la spécialité *Traduction professionnelle-LEA*, et « Outils informatiques du traducteur » réparti sur un semestre pour la spécialité *Traduction littéraire*.
Certains cours dispensés en spécialité *Traduction professionnelle-LEA* nécessitent des compétences et des connaissances technologiques pour l'utilisation d'outils informatiques en vue de la post-édition, la recherche documentaire en ligne, la création d'un site web avec la plateforme Wordpress, les applications mobiles professionnelles.
Dans la spécialité *Traduction littéraire*, les étudiants sont incités à se documenter en ligne et ont à leur disposition les revues de traduction par le biais des abonnements souscrits par la bibliothèque centrale. Ils sont encouragés à utiliser les outils numériques pour produire leurs mémoires. L'enseignement est prévu également en formation initiale et continue. Les étudiants en formation continue peuvent étaler leurs cours au-delà des deux années de master.

Evaluation des étudiants

En M1, le contrôle terminal est majoritaire tandis qu'en M2, plusieurs régimes sont prévus : un certain nombre d'unités d'enseignement fonctionnent sous le régime du contrôle continu, tandis que les travaux comme le mémoire, le rapport de stage, les glossaires techniques sont systématiquement évalués et soumis à une grille d'évaluation multicritères remise en début d'année aux étudiants. Pour les cours de traduction, de localisation informatique et multimédias, une évaluation spéciale, dite PIE (preselected item evaluation) est appliquée permettant de déterminer en amont les éléments qui seront soumis à l'évaluation dans le texte donné à traduire.
Le jury est semestriel et il est présidé par le responsable de la spécialité, assisté des spécialistes de langue B et C pour la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* et par les spécialistes de littérature comparée et de langues pour la spécialité *Traduction littéraire*.
L'équipe souhaiterait harmoniser les modalités de contrôle continu à tous les cours de la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* par l'application de l'évaluation PIE.
Pour certaines langues de *Traduction littéraire*, les cours de thème/version sont les mêmes que ceux destinés aux agrégatifs et la notation ne semble pas tenir compte de la spécificité des deux types de profils.

Suivi de l'acquisition de compétences

Un schéma synoptique répertoriant toutes les compétences acquises en master spécialité *Traduction professionnelle-LEA* est fourni aux étudiants dans l'objectif d'un entretien professionnel, d'une insertion professionnelle, ou de la publication de leur profil sur LINKEDIN.
Pour la spécialité *Traduction littéraire*, les compétences additionnelles acquises sont répertoriées dans le supplément au diplôme. Il précise les connaissances et compétences acquises ainsi que l'organisation des cours.
Cependant, l'équipe déplore qu'aucune annexe descriptive des compétences acquises ne soit fournie par les services centraux, pour la spécialité *Traduction professionnelle-LEA*, et qu'il n'y ait pas de soutenance de stage permettant de suivre les compétences acquises à l'étranger.
Par ailleurs, elle souligne que le supplément au diplôme n'est pas systématiquement remis aux étudiants de la spécialité littéraire pour des questions de coût.

Suivi des diplômés

Grâce au coaching individuel personnalisé qui se poursuit au-delà du master, la spécialité *Traduction professionnelle–LEA* dispose de statistiques lui permettant de suivre l'avenir de ses diplômés, grâce à la réactivité de ses derniers. Les échanges par courriels permettent aussi à l'équipe de réactualiser les cours pour les adapter aux nouveaux besoins sur le marché.
La spécialité *Traduction littéraire* dépend des enquêtes de l'OVE, lesquelles ne discriminent pas les diplômés des deux spécialités et ne sont pas systématiques.
De plus, les étudiants étrangers ont tendance à ne pas répondre aux enquêtes une fois rentrés dans leur pays d'origine.
Les réajustements nécessaires à la formation se font grâce au contenu des rapports de stage.
Le BFP au niveau d'AMU veut lancer ses propres enquêtes d'insertion professionnelle à partir de la rentrée 2016-2017.

L'équipe souhaite fortement que l'OVE distingue les sortants des deux spécialités et consulte le site de l'Association des traducteurs littéraires de France pour affiner son analyse.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Tous les enseignements sont soumis à une évaluation en spécialité *Traduction professionnelle-LEA*, du fait du rattachement de la formation au BFP (certification ISO 9001-2008). Les étudiants de M1 et de M2 remplissent un questionnaire en ligne comprenant les UE et sous-UE et donnent une note de satisfaction en fonction de critères précis. Le responsable de la spécialité établit une synthèse et en fait part aux enseignants, dans l'objectifs d'apporter les correctifs nécessaires. Parallèlement, les étudiants peuvent faire remonter au BFP une fiche de suggestion/réclamation. Dans la spécialité *Traduction littéraire*, seules quelques UE sont soumises à une évaluation formalisée. Un conseil de perfectionnement est en cours de constitution pour chacune des deux spécialités courant 2016-2017.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Couverture d'un grand nombre de domaines de la traduction par la formation.
- Le parcours professionnel de la spécialité *Traduction littéraire* a recours à des professionnels et utilisent un environnement technologique pour les mémoires de traduction.
- Bons liens avec les organisations professionnelles dans les deux spécialités, qui renforcent l'efficacité et la pertinence des formations.
- Excellent taux d'insertion pour la spécialité *Traduction professionnelle-LEA*.

Points faibles :

- La spécialité *Traduction professionnelle-LEA* ne prévoit que la traduction vers le français, seule langue maternelle obligatoire des étudiants à partir d'une langue B et C.
- Un manque d'enseignants en *Traduction professionnelle-LEA* ayant des compétences en techniques de traduction professionnelle conduisant à écarter certaines langues du master comme le russe, le chinois et le portugais et contribuant à la baisse des effectifs.
- La mutualisation de certains cours de traduction littéraire avec les cours d'agrégation peuvent entrer en contradiction avec la méthodologie de la traduction appliquée dans le parcours professionnel.
- Les cours de traduction à vue et de traduction consécutive, outre le faible volume horaire qui leur est consacré, n'ont pas lieu d'être en langue B et C.
- Absence de conseil de perfectionnement.

Avis global et recommandations :

La spécialité *Traduction professionnelle-LEA* se positionne sur un créneau porteur en lien avec le bassin d'emplois régional. Les cours sont en adéquation avec les opportunités offertes sur le marché : traduction localisation/multimédias, post-édition, traduction dans le domaine informatique et industriel. Le recours aux outils informatiques et un séminaire dédié à l'environnement technologique du traducteur contribuent à la professionnalisation du traducteur.

La spécialité *Traduction littéraire* qui offre un parcours professionnel devrait effectivement développer les master classes et impliquer ses étudiants dans les formations de la Fabrique des traducteurs de la ville d'Arles. L'équipe des enseignants chercheurs, dont la plupart sont des traducteurs de renom, apporte un gage de qualité à la formation.

Cependant, la spécialité *Traduction professionnelle-LEA* en imposant une seule langue maternelle vers laquelle on doit traduire - le français - se prive de l'apport d'étudiants étrangers ayant d'autres langues maternelles.

Les langues C et B sont enseignées par des enseignants chercheurs au sein des départements de langue qui n'ont pas forcément des finalités professionnelles.

Les cours d'interprétation consécutive et de traduction à vue devraient se pratiquer dans la langue A plutôt, si l'on veut respecter la philosophie du master. De plus, leur volume horaire devrait être revu à la hausse ou être supprimés de la spécialité, car ces deux types d'exercices relèvent d'une spécialité à part entière, et requièrent une année entière de formation.

Il conviendrait de recruter des spécialistes de la traduction professionnelle pour certaines langues comme le chinois, le russe, et le portugais qu'on écarte du master.

Observations de l’établissement

Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Evaluation des Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Les responsables de la formation ont bien pris connaissance de l'évaluation et n'ont pas d'observation à formuler.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Yvon Berland

Université d'Aix-Marseille · AMU ·